

Compte-rendu de la réunion de conseil

Du 24 octobre 2016

L'an deux mille seize, le 24 du mois d'octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Pierre MELOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

De présents : 13

Et de votants : 13 Dont pouvoir : 1

Etaients présents :

Mesdames, Anne-Marie Morlier, Isabelle Denis, Chrystèle Lefevre, Laurence Morice, Pauline Saglio,
Messieurs Pierre Melot, Gilbert Georgeault, Dominique Grégoire, Arnel Godais, Yves Lehuerou Kerisel,
Michel Melot, Benoit Poulain, Samuel Tavvy.

Absents excusés : Martine Frogeais

Pouvoir : Martine Frogeais donne pouvoir à Chrystèle Lefevre

Secrétaire de séance : Anne-Marie MORLIER

Mr le Maire demande à ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Indemnité de gardiennage de l'église et de la salle communale.
- Rue des Arts

Ordre du jour :

1) projet de rapport de mutualisation des services de Vitré communauté

Vitré communauté a envoyé le projet de rapport de mutualisation des services.

Le conseil municipal a pris acte du projet de mutualisation.

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
--------------------	---------------------	-------------------------

2) Tarif assainissement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les tarifs de l'année 2016, pour la redevance de l'eau pour l'assainissement collectif sont de 83.64 € par an, plus 1.30€ du m³

Actuellement, tout logement raccordable mais pas abonné à VEOLIA (c'est-à-dire ceux qui utilisent l'eau d'un puits) est facturé d'office et annuellement sur la base d'un forfait de 30 m³ par an plus la part fixe.

Tarifs des communes avoisinantes :

Commune	Prime fixe et tarif par m ³	Non abonnés : prime fixe et base forfait m ³
Rannée	62€ et 1.70€/m ³	62€ et 25m ³
Chancé	50€ et 1.90€/m ³	50€ et 20m ³
Boistrudan	84.06€ et 2€/m ³	84.06€ et 2€/m ³
Visseiche	70€ et 0.90€/m ³	Forfait de consommation de 35m ³ par personne habitant le foyer + la part fixe annuelle.
Marcillé-robot	12.67€ et 1.55€/m ³	+ forfait 30 m ³ pour foyers non raccordés au réseau d'eau potable (jusqu'à 2 personnes) + forfait 50 m ³ pour foyers non raccordés au réseau d'eau potable (à partir de 3 personnes et plus)

A l'unanimité, Le conseil municipal décide d'augmenter le tarif du m3. Le tarif assainissement sera de 83,64 € pour la part fixe et 1,33 € pour le m3.

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
--------------------	---------------------	-------------------------

3) Admission en non-valeur pour les recettes de la cantine

La trésorerie a informé qu'il y avait des impayés de la cantine de 2015. Le montant des titres restants dus est inférieur au seuil réglementaire de poursuites (< 30€) ou les poursuites infructueuses)

Le trésorier souhaite que la commune fasse une admission en non-valeur de ces titres pour un montant de 13.80€ et qui sera mandater au compte 6541.

A l'unanimité, le conseil municipal décide l'abandon de la créance.

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
--------------------	---------------------	-------------------------

4) Primes de fin d'année 2016

Le conseil municipal a attribué une prime de fin d'année de 250€ au prorata du temps de travail, aux agents de la commune, en 2015.

Le tableau des primes pour l'année 2016 :

M. FESSELIER	250 €
Mme BEDEL	250 €
Mlle MERLET	250 €
Mme REQUET	143 €
Mme VERGER	84 €
Mme HAIGRON	90 €
Mme PALUSSIÈRE	72€
TOTAL	1 139,00 €

A l'unanimité, le conseil municipal valide le montant des primes versées aux agents communaux.

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
--------------------	---------------------	-------------------------

5) Repas des aînés

La commission CCAS a décidé de maintenir le repas des aînés. Il est souhaitable que les élus et leurs conjoints participent à ce repas. Le repas aura lieu le dimanche 5 décembre 2016. Les invitations seront portées par les membres du CCAS aux personnes concernées.

Le conseil municipal a pris connaissance de cette invitation.

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
--------------------	---------------------	-------------------------

6) Indemnité de gardiennage de l'église et de la salle communale.

Actuellement, le montant de l'indemnité versé à Mme BIGOT est de 318,27 € pour l'église et 403,28 € pour la salle communale. Pour être en conformité avec la réglementation, les montants des indemnités seront modifiés.

L'indemnité de gardiennage de l'église sera de 470 € et l'indemnité de la salle communale : 260 €

A l'unanimité, le conseil municipal valide cette délibération

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

7) Rue des Arts.

L'association Rue des Arts demande à pouvoir utiliser la cour la médiathèque lors du prochain festival au mois de juin.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise l'association Rue des Arts à faire un spectacle dans la cour de la médiathèque.

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

8) Mutualisation de la collecte et de la vente des Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

Les actions d'économies d'énergie menées par les communes peuvent donner lieu à la délivrance de Certificats d'Economies d'Energie.

La commune s'engage dans la démarche et mandate Vitré Communauté comme dépositaire et gestionnaire des dossiers relatifs aux CEE.

Le conseil municipal valide la démarche et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et à faire les démarches suite aux travaux de rénovation engagés à l'école.

• Pour : 13	• Contre : 0	• Abstention : 0
-------------	--------------	------------------

9) Questions diverses

- Le clocheton de l'école a été rénové. La pose sur la toiture de l'école doit être faite cette semaine.
- L'entretien des chemins pédestres sera effectué dans la semaine par Vitré communauté.
- Des sapins de l'EARL HEINRY sont tombés sur la toiture de la salle communale. Une déclaration de sinistre a été effectuée auprès de l'assurance de chacune des parties. Une expertise est en cours.
- Travaux de l'école : la rénovation de l'ancien logement de fonction est en cours.
- Passage piétonnier : les travaux de terrassement pour la création un passage piétonnier entre l'école et la salle communale a eu lieu le mardi 25/10/2016.
- Pour la rentrée scolaire 2017, un recensement des enfants en âge de faire la rentrée scolaire doit être réalisé.

Mr Yves LE HUEROU fait d'un part d'un problème avec la « Quincampoix » : des déchets divers (cailloux, branchage, feuilles, ...) font barrage sous le pont de la « Quincampoix » ; Il demande à ce qu'un nettoyage soit effectué.

- Commémoration du 11 novembre : elle aura lieu de le vendredi 11/11/2016 à 11 H. Des enfants de l'école doivent être présents lors cette commémoration.



Le Maire

Pierre MELOT

La secrétaire de séance,

Anne-Marie MORLIER

